

**Objet : Compte rendu de la réunion publique du
26 juin 2024 relative aux aménagements
cyclables rues David Johnston et Course**

Le 26 juin 2024, une réunion publique dédiée à la présentation du projet d'aménagement cyclable sur les rues D. Johnston et de la Course a été organisée à l'école élémentaire Johnston sous la présidence de B. BLANC, Maire adjoint de quartier, et de D. JEANJEAN, Maire adjoint délégué à la nature en ville et aux quartiers apaisés.

Cette seconde réunion publique fait suite à une première rencontre organisée en juillet 2022 au cours de laquelle un premier projet avait été présenté. Ce projet avait soulevé de nombreuses remarques des riverains, souvent antagonistes, mais qui démontraient que la proposition formulée devait être retravaillée afin de tenir compte :

- D'un souhait d'une meilleure sécurisation des aménagements cyclables proposés
- D'une très forte attente sur la limitation de la vitesse des véhicules jugée excessive, rue David Johnston notamment.
- D'une demande de réguler le stationnement illicite sur les trottoirs
- D'une crainte d'une diminution trop forte du nombre de stationnements

Cette rencontre a permis d'exposer les contraintes nombreuses de ces 2 rues qui obligent à faire des choix entre des attentes quelques fois opposées, toutefois, il en ressort :

- Confirmation que le projet est le bon compromis pour sécuriser les déplacements vélo (i.e. une piste bi directionnelle côté gauche rue D. Johnston et, un contre sens cyclable avec basculement de stationnement du côté du Jardin Public rue de la Course).
- Végétalisation rue D. Johnston, le maximum doit être fait pour planter des arbres de hautes tiges dans la rue D. Johnston. Par consensus, certaines fosses présentées sur le projet pourraient être supprimées s'il n'était pas possible d'y planter des arbres.
- Sur le projet, prévoir également des mini fosses pour permettre de planter sur les trottoirs (permis de végétaliser).
- Stationnement, dans la mesure du possible proposer quelques places (1 à 3) rue D. Johnston à l'approche de la place Longchamps. Les études de détails devront également préciser les emplacements des places PMR et de manutentions. Prévoir quelques zones de stationnements vélos (arceaux)
- A noter, 20 places de stationnement résident restent disponibles au parking Metpark de la rue Beaujon

- Les arrêts de bus devront être implantés avec soin afin de ne pas constituer une gêne disproportionnée pour les riverains. De même, une vigilance sera apportée sur le traitement des entrées / sorties de garage certains riverains faisant remonter des garages « en biais ».
- Préciser les dispositifs séparateurs (bordures) afin de limiter les conflits d'usages entre les voitures / vélos / piétons. Sécuriser également la piste cyclable vis-à-vis des voies adjacentes mais également par rapport aux sorties de garages.
- Sécuriser et apaiser la circulation automobile (ne pas favoriser les prises de vitesse des véhicules).
- Sécuriser les déplacements piétons en proposant des trottoirs larges et confortables (PMR et poussettes). Dans la mesure du possible rajouter des traversées piétonnes sur la rue D. Johnston (entre Labottière et Arsenal)
- Sécuriser les aménagements cyclables au droit des carrefours ainsi qu'aux extrémités des projets où les principes d'aménagements changent (carrefour Labottière / Longchamps)

A l'issue de cette réunion publique, les services métropolitains vont lancer les études de détail afin de préparer les travaux qui pourraient commencer au cours du 1^{er} semestre 2026.

Certaines questions restent à étudier :

- Possibilité de prolonger le principe de la piste cyclable bidirectionnelle entre Croix de Seguey et Labottière par du simple marquage au sol, cette portion de voie ayant déjà été aménagée avec 2 pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté de la voie de circulation.
- Quel aménagement pour la place Longchamp
- Quels prolongements des aménagements cyclables rue de la Course, entre la place Paul Doumer et la rue d'Aviau, afin de sécuriser un contre sens cyclable a ce jour non autorisé mais très pratiqué.

Certains points de vigilance ont d'ores et déjà été relevés :

- Sécurisation du Carrefour Johnston / Labottière (suppression des feux ?)
- Prévoir une PMR après l'arrêt de bus au 150 rue Johnston en remplacement de celle du 149
- Positionner un place livraison au plus près de l'entrée du parking des caves Briau, 96 rue Johnston
- Demande de PMR au 40 rue Johnston
- Attention à la question des repas de la maternelle Lagrange dont l'accès aux cuisines se situe 37 rue Johnston et à la présence de la résidence séniors avec services « les Hespérides » au n°30. Le positionnement d'une manutention devant le 30 doit être sanctuarisé.
- Prévoir une importante aire de stationnement réservée aux vélos à l'angle de la rue Lagrange